



Transformer l'ambition climatique en actions

La Convention des maires pour la Méditerranée a pour objectif de structurer et mobiliser les villes et les gouvernements locaux pour qu'ils contribuent activement à l'élaboration d'une solution climatique à l'échelle mondiale. Ce projet permet aux gouvernements locaux de mettre en œuvre des actions climatiques et énergétiques en proposant des politiques et des initiatives locales concrètes. De plus, grâce à la CdM Med, les villes augmentent leur visibilité à l'international ainsi que les chances de collaborer avec un large éventail d'acteurs financiers régionaux, nationaux et mondiaux.

À ce jour, près de deux cents villes dans plus de dix pays représentant vingt-huit millions de personnes ont adhéré à la CdM Med. Ensemble, elles créent une dynamique de changement indispensable et garantissent un avenir meilleur à leurs citoyens. Jour après jour, des villes supplémentaires se joignent à la CdM Med.

Le changement climatique se fait déjà sentir et constitue l'un des plus grands défis mondiaux et locaux de notre époque. Il appelle à une action et une coopération immédiates en matière d'adaptation, de résilience, d'atténuation, de développement à faibles émissions et d'accès à l'énergie durable parmi les autorités locales, régionales et nationales du monde entier.

La Convention des maires pour la Méditerranée

La Convention des maires pour la Méditerranée, CdM Med, est une convention régionale au sein de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie. Financée par l'Union européenne, la CdM Med rassemble les collectivités locales méditerranéennes dans leur lutte contre le changement climatique. La CdM Med est une initiative basée sur le volontariat qui permet aux villes de définir et d'atteindre des objectifs ambitieux et réalistes de réduction des émissions et d'actions en faveur du climat, fixés par elles-mêmes conformément aux exigences de la Convention mondiale des maires (CMdM) et à leurs Contributions déterminées au niveau national (CDNs).

La CdM Med a été établie et développée dans le cadre du projet Clima-Med afin de soutenir les autorités locales dans la préparation et la mise en œuvre de Plans d'action pour l'accès à l'énergie durable et au climat (PAAEDC) cohérents et conformes aux exigences de la CdM.

La CdM Med est une alliance régionale de villes et de gouvernements locaux dans les pays du sud de la Méditerranée.

Objectifs de la CdM Med

1 La CdM Med permet aux villes, aux gouvernements locaux et aux réseaux qui les soutiennent de combler le fossé entre les ambitions climatiques et la réalisation des actions. Appuyée par la Commission européenne, avec le soutien politique de l'Envoyé spécial pour le dossier de l'Action climatique, l'alliance de la CdM Med se réunit collectivement autour d'un objectif d'accélération et de mise en œuvre des actions en faveur du climat pour villes, à l'aide d'approches locales qui s'inscrivent dans une cohérence globale.

2 L'initiative de la CdM Med soutient les collectivités locales participantes à fixer des objectifs ambitieux de réduction des effets du climat et à adopter des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Elle encourage leur action volontaire pour lutter contre le changement climatique et pour évoluer vers une économie à faible émission de carbone. De plus en plus, les maires et les gouvernements locaux de la Méditerranée répondent à l'appel à agir avec les nations qui travaillent à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

3 En se concentrant sur les secteurs où les villes et les gouvernements locaux ont le plus d'influence, la CdM Med soutient des solutions ambitieuses et pertinentes au niveau local, présentées dans des plans d'action stratégiques avec des objectifs concrets inscrits, mis en œuvre, contrôlés et rendus publics.

4 Conformément aux objectifs de la Convention mondiale des maires, la CdM Med souligne l'importance de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'un accès accru à l'énergie durable.

L'évolution de la Convention des maires pour la Méditerranée, CdM Med

La Commission européenne a étendu la Convention des maires à la région Sud du Voisinage Européen en lançant le projet CES-MED, «Cleaner Energy-Saving Mediterranean Cities». Ce projet a soutenu les villes pour qu'elles adhèrent à la Convention des maires et s'engagent dans des politiques de développement durable ambitieuses, se traduisant par une réduction de 20 % du CO2 d'ici 2020.

2012

2015

La première cérémonie de signature de la Convention des maires de la Méditerranée a eu lieu à Skhirat, au Maroc.

Le projet Clima-Med établit la Convention des maires pour la Méditerranée tout en encourageant la préparation et la mise en œuvre de Plans d'action pour l'accès à l'énergie durable et du climat (PAAEDCs) visant une réduction ambitieuse des émissions de CO2, conformément aux CDNs nationales à l'horizon 2030.

2018

2021

Lancement de l'initiative et de la plateforme de la CdM Med.

Onze raisons de rejoindre la CdM Med



Un accès aux bonnes pratiques et la participation aux échanges de connaissances en la matière en renforçant les capacités de planification dans les domaines de l'initiative.



Des opportunités de mise en réseau innovantes, échange d'expériences et renforcement des capacités par le biais d'événements réguliers, de webinaires ou de débats en ligne



Un renforcement de la coopération et du soutien des autorités nationales et régionales



Un service d'assistance pratique (Helpdesk), matériel et outils d'orientation.



Une reconnaissance et une visibilité internationales accrues pour les actions des autorités locales méditerranéennes en matière de climat et d'énergie



Un accès rapide au « savoir-faire d'excellence » et à des études de cas inspirantes



La possibilité de contribuer à l'élaboration de la politique climatique et énergétique de leur pays



Une auto-évaluation et des échanges entre pairs facilités grâce à un modèle commun de suivi et de rapport



Des engagements crédibles grâce à un bilan et un suivi des progrès



Un cadre de référence flexible pour l'action, adaptable aux besoins locaux



De meilleures opportunités financières pour leurs projets locaux en matière de climat et d'énergie

La communauté de la CdM Med jusqu'à présent et son développement



19
Pays



+28.5 millions
d'habitants



147

signataires représentant
189 villes dans le Sud
de la Méditerranée,

sont engagées auprès de la CdM Med.



100

Plans d'action pour l'énergie
durable et le climat ont
été préparés.

L'engagement étape par étape

Afin de traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets, les signataires de la Convention s'engagent à soumettre, dans un délai de deux ans suivant la date de la décision du conseil local, un Inventaire de référence des émissions (IRE) permettant de suivre les mesures d'atténuation et une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques (ERV). Un Plan d'action complet pour l'accès à l'énergie durable et du climat (PAAEDC) décrivant les principales actions qu'ils prévoient d'entreprendre doit être soumis au plus tard dans les trois ans suivant la décision du conseil local.

Étape 1 : Les autorités locales qui souhaitent participer à l'initiative de la Convention des maires pour la Méditerranée doivent présenter le Document d'engagement politique au conseil municipal afin de faciliter la discussion et obtenir le soutien formel du conseil.

Étape 2 : Une fois qu'une résolution officielle a été adoptée par le conseil, la municipalité doit l'envoyer par courrier électronique à la Convention des maires en Méditerranée (CdM Med) et mandater le maire ou le représentant du conseil pour signer le formulaire d'adhésion à la convention.

Étape 3 : Après la signature, la municipalité doit compléter ses informations en ligne et télécharger son formulaire d'adhésion dûment signé. Prenez note des étapes suivantes, décrites dans un courriel de confirmation envoyé au conseil de l'autorité locale sur les orientations relatives aux prochaines étapes de la préparation, de la soumission et du suivi du PAAEDC.

L'assistance de la CdM Med

Le bureau d'assistance de la CdM Med fournit aux autorités locales de toute la région des renseignements et des conseils sur le processus général d'adhésion, un service de support, lui aussi lié à l'adhésion à la CdM Med, une assistance pour répondre aux questions techniques dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre des PAAEDCs et du renouvellement de leur engagement.

Les autres services comprennent :

- L'aide aux signataires sur des questions générales ou plus techniques relatives à la Convention des maires Méditerranée et à ses engagements.
- Le renforcement de leurs capacités grâce aux conseils, modèles, webinaires, séminaires, ateliers et autres documents utiles proposés.
- L'appui de la mise en œuvre des activités de communication et de promotion des municipalités
- Le support pour les activités de réseautage au sein de la communauté de la Convention mondiale des maires et celle de la Convention des maires.
- La liaison et la coordination avec les autres initiatives de l'UE et des donateurs et l'exploration des possibilités de financement du développement et de la mise en œuvre des PAAEDCs.
- L'identification des éventuelles mesures de financement en matière de climat dans les pays bénéficiaires.

Bureaux d'assistance

Rabat, Maroc :

Contact: fzelghabi@climamed.eu
helpdesk@com-med.org

Beyrouth, Liban :

Contact: mmardam@climamed.eu
helpdesk@com-med.org

Membre de la CMdM



www.com-med.org



La responsabilité de cette publication incombe exclusivement à son auteur. L'Union européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Crédits d'image : Daily Crossing— Par Mohammad Kamal

Date de publication, juillet 2021

Mise à jour en février 2024